



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 11 août 2026 à 19h, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #26-08.

La demande est présentée par M. Joshua Smallwood et Mme. Krysta Bender pour la propriété sise au 126, avenue Thorne.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Autoriser la construction d'un porche à une distance de 1.05 mètre de la ligne de lot avant, au lieu d'une distance de 4 mètres comme prescrit par l'article 6.1.3 et le Tableau 5 du Règlement de zonage #427 pour la zone RA-1.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

### CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #26-08) le 20 juillet 2026 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 20 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 juillet 2026.

Patrick Tanguay Dumas  
Directeur général et greffier